

## DCM N° 49 /2023

République Française

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

### COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de **M. Dominique LAZZARO, MAIRE**.

**MEMBRES PRESENTS** : MM. **BIGNARDI Martine – CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît – COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie – PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André** >

**MEMBRE ABSENT EXCUSÉ** : Mme **LEMAIRE-LEVY Florence**

Mme **COMBET-BLANC Françoise** a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

22/05/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

26/05/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

14/06/2023

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

14/06/2023

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

\* EN EXERCICE : 14

\* PRESENTS : 13

\* VOTANTS : 13

.....

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A PARTIR DU 01/07/2023 SUITE A L'ARRIVÉE D'UN AGENT PAR VOIE DE MUTATION**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 48/2023 pris précédemment, au cours de cette même réunion du Conseil Municipal du 25/05/2023 portant sur la suppression d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, permanent, à temps complet, à compter du 21/06/2023 suite au départ par voie de mutation de cet agent.

Pour remplacer cet agent, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouvel agent par voie de mutation à compter du 01/07/2023.

Il convient donc de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 01/07/2023.

Conformément à l'Article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 Par 13 VOIX POUR,**

- **DECIDE** la création d'un emploi d'**ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**, permanent, à temps complet, à compter du **01/07/2023** suite à l'arrivée par voie de mutation de ce nouvel agent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget communal.

- **APPROUVE** le tableau des emplois du cadre des **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** qui est ainsi modifié à compter du **01/07/2023** :

Filière TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Grade : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

- effectif : 2 dont 1 à temps complet et 1 à temps non complet.

Grade : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

- effectif : 1 à temps complet

Grade : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

- ancien effectif au 21/06/2023 : 1 à temps complet
- nouvel effectif au 01/07/2023 : 2 à temps complet
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau général de tous les emplois ainsi proposé ci-dessous à compter du 01/07/2023 .

Le tableau récapitulatif de tous les emplois de la COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES au 01 JUILLET 2023 est le suivant :

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre heures et minutes)	STATUT AGENT
<b>FONCTIONNAIRES TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Secrétaire de Mairie -TC -	A	1	1	35 heures	titulaire
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe - TC -	C	2	2	35 heures	titulaire
Adjoint Administratif -TNC -	C	1	1	30 heures	titulaire

<b>FONCTIONNAIRES TITULAIRES FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe –TC	C	1	1	35 heures	titulaire
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe –TC	C	2	2	35 heures	titulaire
Adjoint Technique Territorial – TC –	C	1	1	35 heures	titulaire
Adjoint Technique Territorial - TNC –	C	1	1	26 heures	titulaire
<b>FONCTIONNAIRE FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint territorial d'Animation TNC	C	1	1	20 heures 52	stagiaire
<b>TOTAUX TITULAIRES</b>		10	10		
<b>AGENT CONTRACTUEL NON TITULAIRE FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
A.T.S.E.M. Principal de 2ème Classe –CDD- TC –	C	1	1	35 heures	Non titulaire C.D.D.
<b>TOTAUX NON TITULAIRES</b>		1	1		
<b>TOTAUX DES AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES au 01/07/2023</b>		11	11		

**FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus**

**POUR COPIE CONFORME,**

**ST-ETIENNE-DE-CUINES, le 14 juin 2023.**

**M. LAZZARO Dominique,**

**MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES**

